



CHOISISSEZ
UN PARTENAIRE AGRÉÉ
SERVICES À LA PERSONNE

Membre de la coopérative

Hexa Coop



Pourquoi sélectionner un prestataire Hexa Coop ?

- ✓ Simplifiez vos démarches administratives
- ✓ Profitez d'avantages fiscaux
- ✓ Faites confiance à des professionnels reconnus



VOS AVANTAGES FISCAUX

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

La coopérative Hexa Coop, vous **facture** l'intervention réalisée, par votre prestataire, à **votre domicile** et vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de **50%***.

*voir conditions de plafonds selon service en agence.



VOUS ÊTES UN INDÉPENDANT

(chefs d'entreprise, professions libérales, ...)

Bénéficiez d'un dispositif fiscal exclusif

La coopérative Hexa Coop **facture à votre entreprise** l'intervention réalisée, par votre prestataire, à **votre domicile privé**, jusqu'à concurrence de **1830€** par an.

- Totalem^{ent} **déductible de votre bénéfice** imposable
- Totalem^{ent} **exonéré de charges sociales**
- + Crédit d'impôt de 25%

